La Note de Mantes-la-Ville

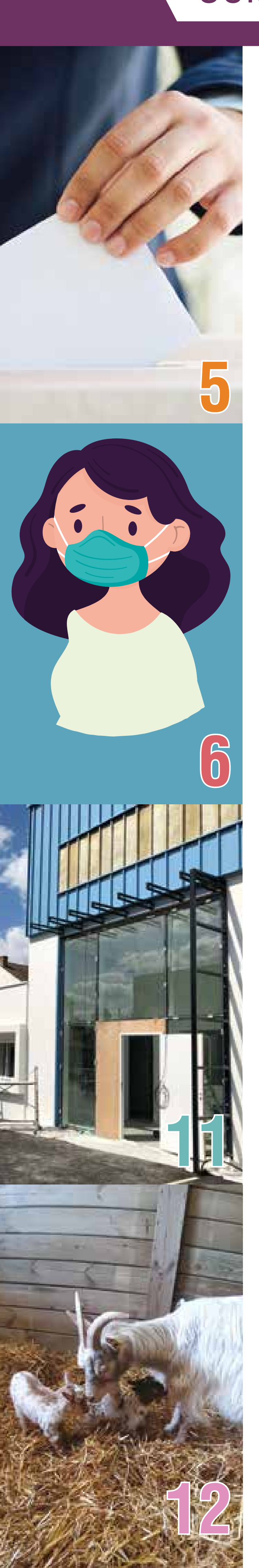
Magazine municipal de Mantes-la-Ville - Numéro 131 - Mai-juin 2020 - www.manteslaville.fr



DIMANCHE 28 JUIN 2020
SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES : VENEZ VOTER EN TOUT SÉCURITÉ !

(voir article p. 5)

SOMMAIRE



Suivez toutes les actualités de Mantes-la-Ville sur :
www.manteslaville.fr et Facebook !



Édito

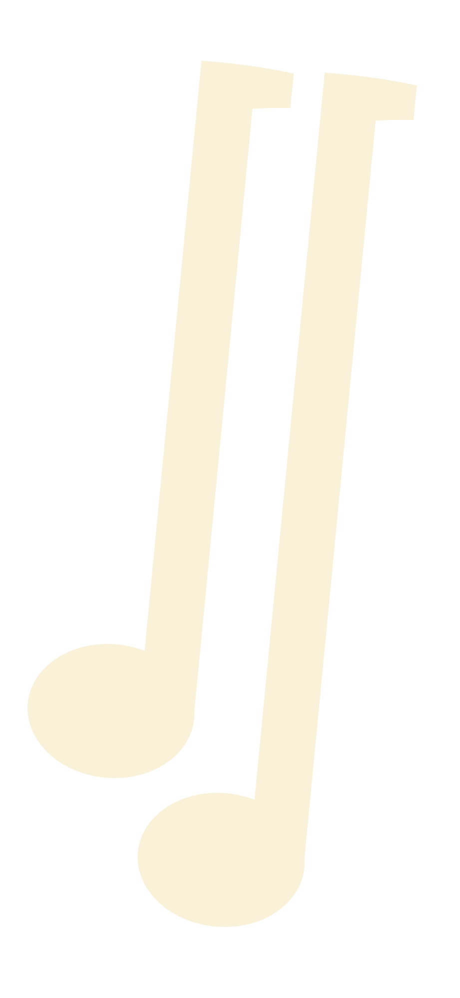
Votre maire
et conseiller régional d'Île-de-France,
Cyril Nauth

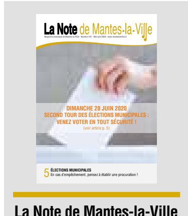
Chères Mantevilloises, chers Mantevillois,

Ce numéro est essentiellement consacré aux actions et mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Vous y trouverez également les informations relatives au second tour des élections municipales prévu le 28 juin prochain (voir page 5).

Très cordialement,
Cyril NAUTH





La Note de Mantes-la-Ville
N° 131 - Mai-Juin 2020

Directeur de la publication: Cyril Nauth | Rédaction/Maquette/Exécution: Service de la communication et des relations publiques | Crédits photo: Service de la communication et des relations publiques | N°ISSN: en cours dépôt légal à parution | Impression: Fabregue imprimeur | Distribution: Adrexo | Tirage: 10000 exemplaires | Papier: Imagine Silk 115 g/m2 certifié 100 % PEFC. Imprimerie cer- tifiée IMPRIM'VERT, PEFC, ISO 14001 et ISO 26000, Encres végétales et impression sans alcool isopropylique.



Mairie de Mantes-la-Ville
Place de la mairie - 78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 30 98 55 49

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Samedi (état civil et accueil enfance) de 9h00 à 12h00

Fermeture au public de l'état civil le mardi après-midi, permanence téléphonique assurée.

Attention fermeture de l'accueil enfance une demi-heure plus tôt en fin d'après-midi ainsi que le samedi matin.

Marché les jeudis et dimanches matin.


Mme la vice présidente de la région IDF et M. le Maire

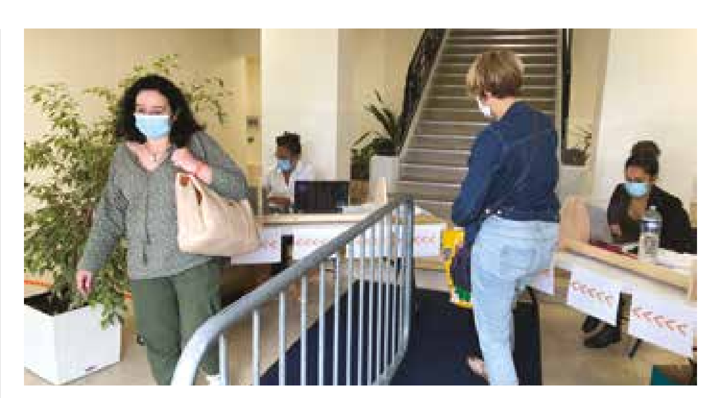
Livraison de 4 100 masques à usage unique
La Mairie a été livrée de 4 100 masques le vendredi 3 avril suite à une commande adressée à la Région Ile-de-France. Vu la faible quantité reçue et compte tenu de la pénurie, il a été décidé de réserver ces derniers notamment aux agents municipaux et du CCAS qui continuent de travailler au contact du public, aux personnels soignants, à la résidence médicalisée pour seniors Fontaine Médicis (1000 masques livrés par le Maire le lundi 6 avril) aux commerçants etc.


M. le Maire au domaine de la Vallée

Première distribution de 21 000 masques lavables et réutilisables aux Mantevillois
Après un mois d'attente (la commande a été passée le 8 avril), les 21 000 masques en tissu lavables et réutilisables ont été réceptionnés en mairie le 5 mai dernier. La mise sous enveloppe et la distribution dans les boîtes aux lettres ont été réalisés dès le 6 mai. *Plus d'informations en page 7.*



Distribution de 1 000 masques aux usagers des transports ferroviaires
Cyril Nauth, maire de Mantes-la-Ville et conseiller régional, a participé ce mardi 5 mai à une opération de distribution de masques initiée par la Région Ile-de-France. 1 000 masques ont été ainsi distribués gratuitement de 7h00 à 8h00 aux usagers des transports à la gare de Mantes-la-Jolie, côté Mantes-la-Ville bien sûr.



Distribution de 30 000 masques lavables et réutilisables aux Mantevillois
Une seconde distribution de masques en tissu a été organisée du 2 au 12 juin derniers. Les Mantevillois étaient invités à se présenter dans l'un des 5 points de retrait de la ville afin de récupérer leurs masques. *Plus d'informations en page 7*.



Don du sang du 12 mai
Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'État comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables. À ce titre, la collecte de sang prévue le mardi 12 mai à l'Espace culturel Jacques Brel s'est tenue dans le respect des gestes barrière et des distances de sécurité. 87 volontaires dont 6 nouveaux donneurs se sont succédés tout au long de l'après-midi. 76 personnes ont été prélevées.



Réouverture du marché
Lors de la réouverture du marché, le dimanche 17 mai, les Mantevillois ont pu profiter, en toute sécurité, des produits frais et de saison, proposés par les commerçants. Pour la santé et la sécurité de tous, des mesures de précaution ont été mises en place : port du masque fortement recommandé, nouvel agencement des stands extérieurs pour permettre le respect de la distance physique, présence de la police municipale etc…

ÉLECTIONS MUNICIPALES
Second tour le 28 juin 2020



Le second tour des élections municipales, reporté à cause de l'épidémie de coronavirus et du confinement, est prévu le dimanche 28 juin 2020.

Toutefois, cette date reste réversible en fonction de l'évolution de l'épidémie. L'organisation de ce second tour des municipales 2020 se fera avec les dispositions de sécurité sanitaire nécessaires pour la santé de tous. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 20 h.

Le port du masque lors du vote est fortement recommandé (un décret pourrait le rendre obligatoire).

Afin de venir voter en toute sécurité, les agents administratifs seront équipés de protections : masques et/ou visières. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition et des barrières en plexiglass seront également mises en place. Il vous sera demandé de ramener votre stylo et de présenter vos documents afin de limiter tout contact avec ces derniers.

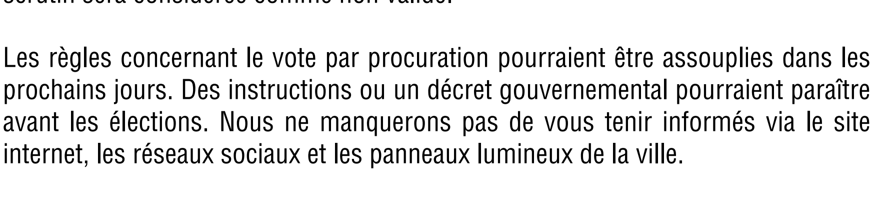
Vote par procuration



Les électeurs ne pouvant pas se déplacer le jour de scrutin peuvent faire établir une procuration à une personne de confiance votant sur la commune, en se rendant au commissariat, au tribunal d'instance ou dans une gendarmerie. Pour établir une procuration, l'intéressé doit connaître les noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne qu'il souhaite mandater.

Les procurations doivent être établies dès que possible, afin qu'elles soient enregistrées par le service État-Civil/Affaires Générales. Toute procuration arrivant après le scrutin sera considérée comme non valide.

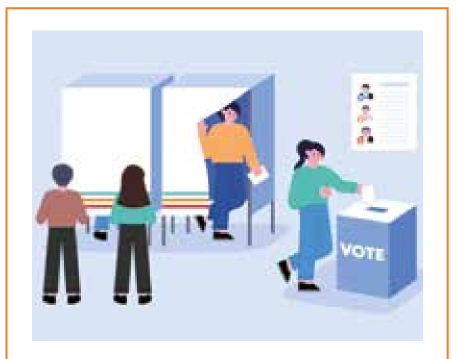
Les règles concernant le vote par procuration pourraient être assouplies dans les prochains jours. Des instructions ou un décret gouvernemental pourraient paraître avant les élections. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via le site internet, les réseaux sociaux et les panneaux lumineux de la ville.





Dépouillement

Les électeurs souhaitant participer aux opérations de dépouillement le soir du scrutin, doivent se manifester auprès des membres de leur bureau de vote en allant voter.



Acheminement jusqu'au bureau de vote

La municipalité organise l'acheminement des personnes à mobilité réduite ou personnes âgées comme à l'accoutumée. La mairie met un véhicule avec chauffeur à disposition. Le service est réalisé sur rendez-vous.

Les personnes intéressées doivent contacter par téléphone le service État-Civil/Affaires Générales au tél. : 01 30 98 55 18 ou 01 30 98 85 97 pour une prise de rendez-vous au plus tard le vendredi 26 juin 2020, 16h.

Depuis la mi-mars, la municipalité et le Centre communal d'action sociale (CCAS) sont présents pour informer, soutenir et aider les Mantevillois, et notamment les plus fragiles d'entre eux, à vivre dans les meilleures conditions possibles cette crise sanitaire. De nombreuses mesures ont été mises en place dès le début du confinement afin d'assurer la continuité du service public.

Permanences téléphoniques

Dès le mardi 17 mars à 13h, une permanence téléphonique a été mise en place en mairie ainsi qu'au Centre communal d'action sociale (CCAS), pour répondre aux questions des administrés. Les administrés ont également pu être reçus, sur rendez-vous uniquement, en mairie et au centre communal d'action sociale.

Astreinte technique / élus

Une équipe de quatre agents techniques a été placée sous astreinte 24h/24h. Depuis le 17 mars, le Maire est l'élu d'astreinte joignable 24h/24h.

Soutien aux personnes fragiles

Sur le même format que le Plan canicule, les agents du CCAS ont appelé régulièrement les seniors inscrits sur le fichier des personnes isolées ; pour les plus fragiles, un appel quotidien a été mis en place soit au total 769 appels comptabilisés. Le lien entre le CCAS et les associations de seniors du territoire ainsi que les services du Département permettent l'accompagnement des personnes âgées et handicapées. 200 seniors sont actuellement bénéficiaires du service téléassistance.

Activités sportives/culturelles sur le site internet

Les équipements sportifs municipaux étant fermés au public, les animateurs sportifs ont proposé des séances sportives à réaliser à la maison, afin de conserver forme et tonus durant la période de confinement. Sur le même modèle et afin d'offrir à tous l'accès à la culture, les bibliothécaires ont réalisé des lectures d'histoires pour enfants en vidéos. Ces lectures ont été faites en accord avec les éditeurs des livres présentés. Des ateliers d'écriture mais aussi des idées d'activités manuelles suggérées par l'école municipale d'arts plastiques complètent ce contenu, disponible sur le site de la ville.

Pour découvrir toutes ces activités, rendez-vous sur : www.manteslaville.fr

Alimentation

Malgré le confinement, le service portage de repas s'est poursuivi auprès d'une soixantaine de seniors. Certains Mantevillois ont fait le choix de s'inscrire de manière provisoire pendant la période de confinement. Pour les ménages les moins aisés, le CCAS a continué la distribution de tickets services, sur rendez-vous.

Communications et informations

Afin d'informer au mieux les Mantevillois, la commune diffuse les informations reçues des autorités préfectorales sur le site internet de la ville qui est mis à jour régulièrement, ainsi que sur la page Facebook et les panneaux d'informations.

Sécurité et respect du confinement

Afin d'assurer la sécurité et le respect du confinement, la police municipale a patrouillé chaque jour de 8h à 17h et a effectué des rappels à la loi lorsque cela était nécessaire.

Voirie, propreté, éclairage public

La communauté urbaine GPSEO, en charge de la voirie, de la propreté et de l'éclairage public a également poursuivi ses actions. Ainsi, la collecte des déchets ménagers a été assurée aux jours habituels. Le ramassage des corbeilles de voirie s'est effectué le lundi et vendredi. Les interventions urgentes (voirie, éclairage public) ont également été assurées.

Accueil des enfants dès le 17 mars

Un accueil périscolaire des enfants des personnels soignants, en conformité avec la première liste des professions éligibles transmise par le Ministère des Solidarité et de la Santé, s'est effectué aux horaires habituels (le matin de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h les jours scolaires au groupe scolaire Armand Gaillard et à l'école primaire Maupomet et le mercredi de 7h30 à 19h au centre Pom's). Puis le dispositif a été étendu, à compter du lundi 30 mars, à de nouvelles catégories d'agents publics : forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie nationale, police municipale) et personnels du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Inscription sur le fichier des personnes vulnérables

Le CCAS tient un registre des personnes « Vulnérables, fragiles ou isolées », utilisé tous les ans dans le cadre du déclenchement du plan canicule ou dans le cadre d'une crise sanitaire comme celle que nous venons de vivre.

Comme il est stipulé à l'article R.121-3 du Code de l'Action Sociale et des familles, seules les personnes résidant à leur domicile et étant âgées de plus de 65 ans ; de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et les personnes adultes handicapées peuvent être inscrites sur ce registre. L'inscription sur ce registre peut se faire à tout moment, dès la déclaration de la personne concernée. Néanmoins, elle nécessite une autorisation de votre part afin que les services puissent utiliser les données fournies pour vous contacter en cas de besoin.

Si vous souhaitez figurer sur ce fichier et être contacté par le CCAS en cas de déclenchement d'un plan sanitaire, merci de bien vouloir renvoyer au CCAS le formulaire d'inscription prévu à cet effet, disponible sur notre site Internet : https://www.manteslaville.fr/social-mantes-la-ville/seniors/

Attention, il ne faut pas confondre ce fichier avec le fichier « seniors » recensant l'ensemble des personnes inscrites à nos activités de loisirs et ou « Variation ».

Réalisation de tests sérologiques de dépistage Covid-19 pour tous les agents de la ville et du Centre communal d'action sociale et les enseignants



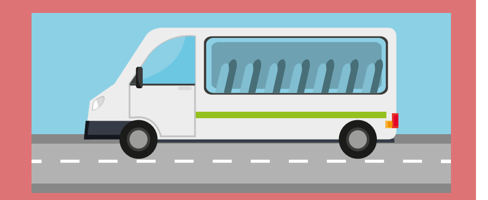
En collaboration avec le laboratoire d'analyses de biologie médicale Biosmose situé à Mantes-la-Ville, la municipalité a proposé à tous les agents de la ville et du CCAS et aux enseignants des écoles mantevilloises, sur la base du volontariat, d'effectuer un test sérologique Covid-19 par prélèvement sanguin.

Contrairement au test PCR réalisé par écouvillons permettant de dépister la maladie au moment du prélèvement, le test sérologique permet de savoir si la personne a été en contact avec la Covid-19, même si elle n'a pas développé de symptômes, en détectant sa production d'anticorps. Ces tests qui ne nécessitent pas de prescription médicale, ont été intégralement pris en charge par la collectivité.

Au total, 320 personnes ont été testées sur quatre demi-journées.

Service minibus CCAS

Le service minibus du CCAS a repris du service : il circule le mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h. Toutefois, il est impératif de prendre rendez-vous par téléphone au 01 30 98 55 42, au moins 48h à l'avance.



Aménagement des espaces d'accueil



L'aménagement des espaces d'accueil a été repensé, dans le respect des gestes barrières et du principe de distanciation physique.

Une procédure a été mise en place pour les administrés, lors de leur venue dans les services municipaux, afin que les gestes barrières soient respectés : application de solution hydro-alcoolique, respect de la distanciation physique par des marquages au sol, obligation d'apporter son propre stylo ou encore invitation au port du masque notamment.

Réouverture progressive des écoles et des crèches


M. le Maire en réunion avec la directrice de l'école élémentaire des Merisiers.

Les écoles et les crèches mantevilloises ont progressivement rouvert leurs portes le mardi 2 juin.

Le 4 mai dernier, Monsieur le Maire avait informé les Mantevillois du maintien de la fermeture des écoles et des crèches après le 11 mai, après consultation des élus du Conseil municipal, des directrices et directeurs d'écoles et les représentants du personnel municipal. Il avait ainsi été estimé que toutes les conditions de sécurité sanitaire ne pouvaient être réunies d'ici le 11 mai, pour accueillir les enfants en toute sécurité.

Ainsi, tout au long du mois de mai, ces acteurs se sont concertés, coordonnés et organisés pour réussir cette rentrée en réalisant tous les aménagements nécessaires pour la sécurité de tous, conformément au protocole sanitaire imposé. Une grande majorité des personnels (enseignants et agents municipaux) ont également réalisé un test sérologique, entièrement pris en charge financièrement par la municipalité (voir article ci-dessus).

Le protocole précise notamment le respect de la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école ou de l'établissement, récréations, couloirs, sanitaires, etc.). Les parents sont également invités à prendre la température de leur enfant. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Pour la santé de tous, la municipalité s'équipe

Afin de limiter la propagation du virus et protéger la santé des Mantevillois et des agents communaux dès la réouverture des accueils au public le 11 mai, la municipalité s'est dotée de nombreux équipements.

Commande et distribution de masques

• Achat de 16 100 masques à usage unique pour les agents municipaux et les personnes prioritaires.

Le 3 avril, la Mairie a été livrée de 4 100 masques chirurgicaux à usage unique suite à une commande adressée à la Région Ile-de-France. Compte tenu de la pénurie au début du mois d'avril, il a été décidé de réserver 2 000 masques pour les agents de la Ville et du CCAS continuant de travailler au contact du public. Le reste a été transmis aux personnels soignants du territoire et autres personnes prioritaires (professionnels de santé, résidence Fontaine Médicis, commerçants…).

Une nouvelle commande de 12 000 masques chirurgicaux à usage unique a été réalisée au début du mois d'avril et réceptionnée en mairie. Ces masques sont toujours destinés aux agents municipaux et aux personnes prioritaires.



Mise sous enveloppe des masques avant la 1re distribution

• 51 000 masques lavables et réutilisables pour les Mantevillois

Le 8 avril, la commune a passé une première commande de 21 000 masques lavables en tissu, destinés aux administrés. Réceptionnés en mairie le mardi 5 mai, leur mise sous enveloppe a débuté dès le mercredi 6 mai matin et leur distribution en boîte aux lettres a été faite ce même jour.

Chaque foyer mantevillois a reçu deux masques avec un courrier, quelques informations pratiques et une notice technique d'utilisation.



2e distribution de masques aux Mantevillois à l'Hôtel de ville

Fin avril, une seconde commande de 30 000 masques lavables en tissu, également destinés aux Mantevillois a été faite. Réceptionnée fin mai, la distribution s'est déroulée, du 2 au 12 juin derniers, dans 5 points de retrait identifiés sur la commune : le centre technique municipal, le Centre communal d'action sociale, l'Hôtel de Ville, le centre de vie sociale Augustin Serre et le gymnase Les Coutures.

Les Mantevillois étaient donc conviés à se présenter sur leur point de retrait, attribué en fonction de leur adresse, afin de récupérer **un masque pour chaque membre de leur foyer**.

Commande de gel et solution hydro-alcoolique et visières

La commune a également réceptionné 200 litres de solution hydro-alcoolique ainsi que 300 visières de protection. Cet équipement sera mis à disposition des agents de la ville afin de sécuriser leur environnement de travail. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont placés à chaque étage de la mairie.



Commande et distribution de masques



Réception de 21 000 masques lavables



Distribution de masques aux Mantevillois au CCAS



L'équipe de distributeurs de masques (6 mai)



Mise sous enveloppe des masques avant la 1re distribution



NOUVEAU SERVICE « PAIEMENT DE PROXIMITÉ »

La Direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital…). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agrées auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site : impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DON DU SANG



Alors que les donneurs ont répondu présent au plus fort de la crise sanitaire, ils sont moins nombreux à venir donner leur sang depuis le déconfinement. Les besoins des patients sont toujours aussi importants, voire davantage avec la reprise de l'activité hospitalière. La situation est aujourd'hui préoccupante : les réserves de sang sont désormais en dessous du seuil d'alerte et tout indique qu'elles continuent de baisser.

Pour toutes les collectes organisées à Paris et en Ile-de-France, les donneurs sont invités à prendre rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr en cliquant sur « Rendez-vous en ligne ». La prise de rendez-vous permet de réduire le temps d'attente et de bénéficier du meilleur accueil dans le strict respect des consignes de sécurité. Les dons de sang sont possibles toutes les huit semaines : les personnes ayant donné au début du confinement peuvent dès à présent revenir en collecte !

Pour connaître tous les lieux de collecte, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'application Don de sang de l'EFS. Pour information, la prochaine collecte à Mantes-la-Ville se tiendra le vendredi 31 juillet, de 14h à 19h à l'Hôtel de Ville.

UNE NOUVELLE CLÔTURE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA SABLONNIÈRE

L'intégralité de la clôture de l'école élémentaire de la Sablonnière a été remplacée par des panneaux en treillis soudés. Un accès direct au terrain d'évolution depuis la cour de récréation a également été créé : réalisation d'un escalier et installation d'un portillon.


Photo prise depuis l'avenue du Mantois



Canicule info service

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public : **0800 06 66 66 (appel gratuit)**.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents : maintenir sa maison au frais en fermant les volets, éviter les efforts physiques, manger en quantité suffisante et boire régulièrement de l'eau. Le CCAS propose une cellule de veille sanitaire et sociale en direction des personnes âgées, handicapées ou isolées.

Autres numéros :
Antenne est : 01 61 31 52 00
Antenne ouest : 01 39 07 79 04 de 14h à 16h ou par mail : seineaval@mda.yvelines.fr


Portillon et escalier situés entre la cour de récréation de l'élémentaire de la Sablonnière et le terrain d'évolution.

TRAVAUX SUR LA VILLE - C'EST REPARTI !

Réfection de la voirie - Avenue du Mantois

Les travaux de réfection de la voirie sur l'avenue du Mantois se poursuivent. Une nouvelle portion a été rénovée début mai.





NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Suspendus durant la période de confinement, les travaux du nouveau poste de police municipale, situé 1 rue du Val Saint-Georges ont repris à la mi-mai. Les peintures intérieures et l'électricité sont en cours.







NAISSANCES D'UN AGNEAU ET DE SEPT CHEVREAUX À LA FERME

La vie a continué à la ferme pédagogique malgré sa fermeture au public pendant le confinement. Voici quelques photos des jeunes animaux nés durant cette période.




Oliver, né le 5 mars



Yaëlle, née le 10 mars



Renata, née le 16 avril



Ramsès, né le 25 avril



Achille, né le 12 mai



Rony et Rosa les deux jumelles, nées le 13 mai



Rocky, né le 31 mai

Arrivée de deux cochons miniatures

Zhu et Pumba, deux cochons miniatures de 1 an, sont arrivés à la ferme pédagogique en novembre dernier. Après plusieurs mois installés bien au chaud dans leur box, ils ont enfin pu découvrir leur enclos, jouxtant la volière, le 19 mai dernier.



REPORT PRIME ÉNERGIE 2020



Report de la prime énergie du 31 août au 25 septembre.

L'allocation annuelle de consommation d'énergie peut être accordée :
- aux personnes âgées et retraitées à partir de 60 ans et n'ayant plus d'activités rémunérées ou pour les moins de 60 ans titulaires de la carte d'invalidité.
- votre impôt sur le revenu net avant correction (ligne 14 doit être égale à 0).
- vous devez résider sur la ville depuis plus de 6 mois.

Si vous respectez ces conditions, présentez-vous au centre communal d'action sociale, munis des pièces justificatives suivantes (originaux + photocopies) :
- un avis de non-imposition 2019 (sur les revenus de l'année 2018).
- une pièce d'identité, carte de séjour.
- une carte d'invalidité.
- un relevé d'identité bancaire ou postal.
- une facture d'énergie récente (moins de 6 mois).

FOIRE À TOUT 2020

Les inscriptions sont ouvertes



Vous souhaitez vous séparer d'anciens meubles, d'appareils électroménagers, de jouets ou encore de vêtements qui ne vous plaisent plus ?

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la prochaine foire à tout qui se tiendra le dimanche 27 septembre, de 8h00 à 18h00 au parc de la Vallée. Informations et inscriptions auprès des trois centres de vie sociaux de la ville :
- CVS Le Patio : 01 30 98 30 25
- CVS Augustin Serre : 01 30 98 45 46
- CVS Arche-en-ciel : 01 34 78 40 33

Au moment de la rédaction de cette Note nous ne pouvons vous garantir la tenue de cet évènement. En effet, selon l'évolution de la crise sanitaire, la foire à tout est susceptible d'être reportée ou annulée.

VIE MUNICIPALE

NAISSANCES

Nayla KHACEF | 02.01.2020
Youssef FEZAI | 16.01.2020
Amadou BOLY | 27.01.2020
Solan, Timothée, Sénan GAUDINOT NEYENS | 31.01.2020
Gaïdy, Madiagne SECK | 31.01.2020
Liram-Eliel, Degni, Junior BONI | 03.02.2020
Élya REGERAS | 03.02.2020
Artem DOMERGUE | 04.02.2020
Ouleye SYLLA | 10.02.2020
Sarrah HADDOUCHE | 10.02.2020
Émilia BOUTEBTOUB | 11.02.2020
Wallydia, Naïla MANGOYE MANGOYE | 14.02.2020
Imran EL KHATTABI | 23.02.2020
Rania EZ-ZINE | 25.02.2020
Janatte RGUIG | 26.02.2020
Diane AKKOUCHE | 27.02.2020
Jannat BAKBACHI | 27.02.2020
Mattia DANIEL | 01.03.2020
Ben NAUDIN | 05.03.2020
Kerim ULUSOY | 07.03.2020
Jenna COURTÈS HERVÉ | 07.03.2020
Kissamé YOULOU | 09.03.2020
Aïden PERSÉE | 11.03.2020
Amy FOFANA | 11.03.2020
Idris NASRALLAH | 11.03.2020
Renas, Abdurahman GULER | 12.03.2020
Anna CERBELLE | 14.03.2020
Eden YILMAZ | 28.03.2020
Emma ELIDEMIR | 01.04.2020
Jayden DA SILVA | 14.04.2020

RÉOUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Le point sur les conditions d'accès

Depuis le 11 mai, les services et équipements municipaux recevant du public rouvrent progressivement leurs portes au public, dans le respect des gestes barrières et de la réglementation en cours dans le cadre de la crise sanitaire. Retrouvez ci-dessous le point sur la situation dans notre commune, au mardi 2 juin 2020.

ACCUEIL GÉNÉRAL DE LA MAIRIE ET SERVICE DE L'ÉTAT-CIVIL

Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 excepté le mardi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Pour éviter la propagation du virus, les administrés apporteront leur propre stylo ; l'accueil n'est autorisé qu'à deux personnes à la fois. Les demandes et retraits de cartes d'identité et de passeports se font uniquement sur rendez-vous au 01 30 98 55 49.

Pour toutes les démarches d'état civil et affaires générales, merci de formuler vos demandes en priorité par courriel à l'adresse suivante : population@manteslaville.fr. Vous pouvez effectuer vos demandes de cartes de stationnement en ligne. Un formulaire est disponible sur notre site internet :
www.manteslaville.fr/ville-mantes-la-ville/stationnement.

ÉDUCATION

- **Accueil enfance** : ouverture au public.
- **Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** : ouverture à partir du mercredi 3 juin (effectif réduit).
- **Écoles et crèches** : ouverture progressive à partir du 2 juin.
- **Lieu d'accueil enfants-parents, relais assistantes maternelles et Espace Françoise Dolto :** fermés jusqu'à nouvel ordre.

URBANISME

Ouverture au public uniquement sur rendez-vous au 01 30 98 79 14.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- **Centre communal d'action sociale (CCAS)** : ouverture au public
- **Minibus du CCAS :** service accessible uniquement sur rendez-vous au 01 30 98 55 42, les mardis, mercredis et jeudis. Les rendez-vous médicaux seront prioritaires.
- **Point information Jeunesse :** ouverture au public uniquement sur rendez-vous au 01 30 98 85 83 (2 personnes maximum pourront être reçues sur le même créneau horaire).
- **Réussite éducative :** ouverture à partir du 2 juin.
- **Ateliers sociolinguistiques :** reprise en septembre 2020 ; toutefois, la coordinatrice des ateliers reste disponible sur rendez-vous, au CCAS.



ANIMATION SOCIALE

- **Centre de vie sociale Augustin Serre** : réouverture de l'accueil social, de la salle informatique et du Point d'Accès aux Droits (PAD) uniquement et en respectant les gestes barrières et la réglementation en cours dans le cadre de la crise sanitaire.
- **Centre de la vie sociale Le Patio** : réouverture de l'accueil social, uniquement et en respectant les gestes barrières et la réglementation en cours dans le cadre de la crise sanitaire.
- **Centre de la vie sociale Arche en Ciel** : réouverture de l'accueil social, uniquement et en respectant les gestes barrières et la réglementation en cours dans le cadre de la crise sanitaire.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- **Espace culturel Jacques Brel** : ouverture au public mais uniquement sur rendez-vous. Pour une prise de rendez-vous : Téléphone : 06 64 49 43 33 - Courriel : culture@manteslaville.fr

- **Bibliothèque Jean Anouilh** : ouverture au public mais uniquement sur rendez-vous. Pour une prise de rendez-vous :
Téléphone : 01 30 33 57 41 - Courriel : bibliotheque@manteslaville.fr
- **Bibliothèque des Brouets-Meuniers (CVS Arche en Ciel)** : ouverture au public mais uniquement sur rendez-vous :
Téléphone : 01 30 98 78 49 - Courriel :
mediatrices.culturelles@manteslaville.fr
- **Bibliothèque du Domaine de la Vallée** : ouverture au public mais uniquement sur rendez-vous.
Pour une prise de rendez-vous : Téléphone : 01 30 98 30 28
Courriel : mediatrices.culturelles@manteslaville.fr

- **Usine à sons** : fermée jusqu'à nouvel ordre.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'ensemble des équipements sportifs reste à ce jour fermé. Seul le Club de Tennis a redémarré son activité sur les courts et ceci dans le respect du protocole sanitaire édicté par la Fédération Française de Tennis.

VIE ASSOCIATIVE

- **Espace Salvador Dali** : ouverture des locaux associatifs.
- **Salles Maupomet** : ouverture des locaux associatifs uniquement.

Mantes-la-Ville Bleu Marine

Afin de respecter les règles édictées par le Code Électoral, la tribune libre sera suspendue jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal

Ensemble pour Mantes-la-Ville à gauche

texte non parvenu dans les délais

Ambition pour Mantes-la-Ville

texte non parvenu dans les délais

Mantes en mouvement

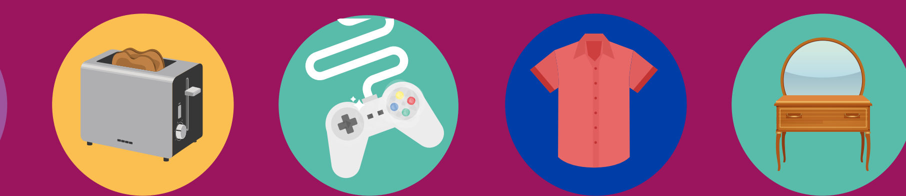
Afin de respecter les règles édictées par le Code Électoral, la tribune libre sera suspendue jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal

Les textes ci-dessus sont les tribunes libres ouvertes aux groupes qui composent le conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

FOIRE À TOUT

À MANTES-LA-VILLE

DIMANCHE
27 SEPTEMBRE 2020




Renseignements et inscriptions

- CVS le Patio : 01 30 98 30 25
- CVS A. Serre : 01 30 98 45 46
- CVS Arche-en-ciel : 01 34 78 40 33

PARC DE LA VALLÉE
de 8h à 18h

